

Quand on aime, on ne compte pas : « Frais de scolarité négatifs ». Certains établissements d'enseignement supérieur comportent des frais de scolarité négatifs. Lesquels ?

08-07-2017

avec

-

L'Observatoire Boivigny publie des analyses sur l'éducation, la vie politique et le secteur public.

-

Dans sa rubrique consacrée aux frais de scolarité, il affiche pour certains établissements d'enseignement supérieur des frais de scolarité négatifs.

-

Il s'agit des écoles de la fonction publique, dont les élèves ont le statut de fonctionnaires-stagiaires, et des écoles militaires dont les élèves se trouvent en situation d'active.

-

Ces élèves perçoivent un traitement ou une solde, contre l'engagement de servir l'Etat pendant un certain nombre d'années.

-

Leurs frais de scolarité sont donc négatifs.

